



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée

Question écrite n° 104666

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur les insuffisances de la réforme des bases de défense. Le récent rapport de la Cour des comptes sur le contrôle des bases de défense, qui ont été généralisées dès le 1er janvier 2011 mais dont l'expérimentation a été conduite depuis 2009, montre que les bases de défense sont trop nombreuses en France métropolitaine. Ainsi, 14 bases sur 51 en métropole soutiennent moins de 3 000 personnels, ce qui offre peu de perspectives de mutualisation. La Cour des comptes relève que les critères de répartition relèvent davantage de l'aménagement du territoire que des nécessités de la défense nationale. Ainsi, elle recommande de réduire le nombre de bases à une vingtaine en métropole. Il lui demande sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104666

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2011, page 3517

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)